

Compte-Rendu de la réunion
du Conseil Municipal du Vendredi 25 novembre 2022 à 20 h 30
dans la salle du conseil municipal

Date de la convocation : 17/11/2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **09**

Absents excusés : **2**

Absents représentés : **0**

Quorum : **atteint**

Sont présents :

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Daniel MIRAL – | Maire |
| Michel GUY – | 1 ^{er} adjoint |
| Magalie CASTANIER – | 2 ^{ème} adjoint |
| Alain ROUX – | 3 ^{ème} adjoint |
| Maurice POUILLE – | CM |
| Etienne PORTALIER - | CM |
| Jérôme PITOT – | CM |
| Julien BEC - | CM |
| Yannick BUCHON – | CM |

Absent excusé :

| | |
|-------------------|----|
| Julie FOUILLADE - | CM |
| Thomas BONNET – | CM |

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

- 1/ Dossier vente bien section à Sébeuge – validation du vote du 23 octobre 2022
- 2) Demande de subvention DETR et Conseil Régional
- 3) Etude de la traversée du Sailhant Est – Mission AMO
- 4) Etude des nouveaux tarifs pour l'année 2023 (Eau, assainissement, concession, cantine, garderie, ...)
- 5/ Dossier assurance personnel
- 6/ Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Informations – comptes rendus

Travaux

- Travaux de l'intérieur de l'église Saint Cirques
- Maison Albisson Course
- Travaux connexes du remembrement

Divers

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du **13 octobre 2022**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du **13 octobre 2022**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, le PV de la séance du **13/10/2022**.

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

1/Dossier vente Bien de section au village de Sebeuge

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 29 2022 du 19 mai 2022 sur la demande d'acquisition de terrain appartenant à la section de Sebeuge, par la CUMA du Puy de pagros. Le dimanche 23 octobre 2022 de 9h à 12h en mairie d'Andelat a eu lieu la consultation des électeurs de la section du village de Sebeuge.

La liste officielle comportait 33 électeurs.

Sur 24 suffrages qui ont été exprimés : 23 électeurs ont été favorables et 1 électeur a été contre.

Au vu du résultat (plus de la moitié des électeurs inscrits ont émis un avis favorable soit 69.90%) : le conseil municipal doit délibérer afin de finaliser cette vente de bien de section.

Il y a lieu d'attendre le Document d'arpentage qui déterminera la surface exacte à vendre.

La surface destinée à cette vente comporte un résiduel d'un chemin de service dont une grande longueur a été supprimée par l'aménagement foncier.

Ce chemin de service doit être déclassé pour envisager la vente de terrain

Considérant que 5 conseillers sont concernés par ce dossier, ne prennent pas part à ces délibérations.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **par 6 voix** (Miral Daniel, Bonnet Thomas, Portalier Etienne, Castanier Magalie, Roux Alain, Buchon Yannick) :

- valide le projet de vente de ce terrain sectionnaire, au vu des résultats de la consultation.
- décide de déclasser de chemin de service dont une grande longueur a été supprimée par l'aménagement foncier.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que ces dossiers aboutissent.

Approbation par l'assemblée municipale : 6 voix Pour - 2 Délibérations à prendre

2/Demande de Subvention DETR et du CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire informe que l'architecte a terminé le chiffrage des travaux de rénovation de la maison Albisson/Course.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches :

- 1^{ère} tranche : aménagement du logement
- 2^{nde} tranche : aménagement des salles

Les dépendances extérieures feront l'objet d'une tranche complémentaire afin de ne pas contrarier les demandes de subventions.

- DETR : Les 2 tranches seront présentées avec priorité pour le logement
- Conseil régional : 2 envois successifs avec priorité pour les salles

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à l'unanimité des membres présents** :

- valide le projet de rénovation de la maison Albisson/Course et le plan de financement proposé.
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour - 2 Délibérations à prendre

3/Étude de la traversée du Sailhant Est sur la RD 40 - mission AMO

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu dans les engagements pour les 6 années à venir, lors des élections municipales, de réaliser une étude de sécurisation sur la RD 40 au niveau des « Routisses ».

Il rend compte des résultats du dispositif pour le comptage et la vitesse – mis en place en juillet (du 12 juillet au 2 août 2022), par les services du conseil départemental du Cantal.

Afin d'envisager un projet avec le conseil départemental, il est nécessaire de solliciter une mission d'aide à la maîtrise d'oeuvre, étant donné la durée importante des transactions avec ce dernier.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à l'unanimité des membres présents** :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le CIT pour envisager une étude sur un projet de sécurisation sur la RD 40, au niveau des « Routisses ».
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour - 1 Délibération à prendre

4/Études des tarifs pour l'année 2023

Tarifs en vigueur et tarifs proposés

Eau :

- De 0 à 100 m³ : 1.05 € (**proposé 1.12 €**) - au-dessus de 100 m³ : 0.58€ (**proposé 0.62 €**)
- Abonnement : 45€ (**proposé 50 €**)

Assainissement :

- 15.40€ le point - (**proposé 16.40 €**)
- Branchement AEP: 540€ et 650€
- Redevance Assainissement : 920€ - (**proposé 950 €**)
- Concession : 40€ - (**proposé 43 €**)
- Colombarium : 500€ pour 50 ans et 300€ pour 30 ans
- Service cantine
 - o Enfant : 2.85€ - (**proposé 3.05 €**)
 - o Adulte : 5.95€ - (**proposé 6.30 €**)

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à l'unanimité des membres présents** :

- valide **les tarifs proposés** et qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour - 1 Délibération à prendre

5/ Dossier Assurance Personnel

Monsieur le Maire informe que le taux de cotisation de l'assurance du personnel est actuellement de 5.45% de la masse salariale. Au vu de l'absentéisme important, la compagnie d'assurance ne peut maintenir ce taux actuel. Il rappelle que la compagnie d'assurance est celle du contrat groupe passé avec le centre de gestion du Cantal.

En 2023, le taux proposé est de 8.60%, soit une augmentation 57.79% soit pour la commune de 3 000€. Pour information, la somme versée en 2022 a été de 7000€

Considérant la situation actuelle et après avoir sollicité une autre compagnie d'assurance,

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à l'unanimité des membres présents** :

- valide le nouveau taux proposé qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 9 voix Pour - 1 Délibération à prendre

Informations :

- **Travaux**

- *Intérieur église Saint Cirgues*
- *Travaux connexes du remembrement en cours*
- *Maison Albisson Course : une visite a été organisée avec le Géomètre ALLO*

Fin de la séance : 23 h 30

**La secrétaire de séance,
CASTANIER Magalie**

